

naux de Montréal, si répandus dans tous les districts de la Province. Nous trouvons, à ce sujet, un véritable cri d'alarme dans le plus récent numéro du *Messenger canadien du Cœur de Jésus*. Soyons en garde contre les doctrines erronées, qui sont des germes de mort dans le cœur des nations !

Notre pays va bien dans la voie du socialisme. A considérer les dispositions de la masse de nos travailleurs, à prêter l'oreille aux propos qui se tiennent parmi eux, aux réclamations de certaines sociétés ouvrières ainsi qu'à leurs menaces constantes de grèves souvent mises à exécution ; à lire enfin, ce qui s'imprime, quasi chaque jour, de subversif ou de malsain dans plus d'une feuille quotidienne de notre ville, on constate avec frayeur combien rapidement le mal social nous envahit tout comme il a déjà envahi les autres pays du monde. — Mais il n'y a pas à s'en étonner, puisque, à part les agissements bien connus des sociétés américaines en Canada, nous savons maintenant pour certain que les socialistes français ont aussi parmi nous plus d'un agent de leur infâme propagande. C'est leur chef lui-même qui le déclarait formellement, il y a quelques semaines, dans une lettre écrite de France à un Canadien Français de Québec. « Nous avons maintenant, disait-il en substance, plusieurs émissaires au Canada. Ils y travaillent ferme et font bonne besogne. Aussi, nous espérons qu'avant longtemps, ils auront obtenu, là-bas, des résultats aussi satisfaisants que ceux auxquels nous sommes parvenus ici en France. » Est-ce assez clair ? N'y en aurait-il pas, par hasard, de ces émissaires hypocrites nichés dans les bureaux de *La Presse* et de *La Patrie* ? Certaines chroniques ouvrières parfois mal inspirées donnent lieu de le croire ? — Franchement, où allons-nous ?

La liberté religieuse en Scandinavie

— o —

La condition du catholicisme est très différente en Norvège et en Suède, les deux pays qui viennent de se séparer.

En Norvège, des paroisses peuvent être formées, des églises ouvertes et des propriétés acquises sans aucune autorisation spéciale de l'Etat.

— Tous les concitoyens qui ne font pas partie de l'Eglise protestante officielle sont dispensés de payer la taxe destinée à soutenir les écoles et les églises luthériennes.

— Tous les ordres religieux peuvent s'établir en Norvège à